

LE RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

Comment on fournit aux mutilés de la guerre le moyen de se livrer à un travail rémunérateur.

ON LEUR ENSEIGNE LES MÉTIERES QU'ILS PEUVENT EXERCER.

Le rapport suivant au sujet des méthodes et du travail accompli a été publié par le département du Rétablissement Civil des Soldats, l'organisation qui, sous la direction de sir James Loughheed, est chargée du travail de l'ancienne Commission des Hôpitaux Militaires et du Bureau des Pensions.

La C.H.M. est maintenant connue sous le nom de Commission des Soldats Invalides et, comme dans le cas du Bureau des Pensions, continue ses travaux avec le personnel qu'avaient les deux commissions avant leur fusion en un seul département. Bref, les fonctions de ce département s'étendent à toutes les activités du gouvernement en rapport avec les soldats réformés, si l'on excepte les octrois de terrains. Il s'occupe des pensions, de soins médicaux après réformation, de membres artificiels et, de façon indirecte, de trouver de l'emploi aux soldats.

Tout le travail de ce département, sauf l'administration des pensions, est fait par l'organisation établie par la Commission des Soldats Invalides. Cette commission établit des relations avec les soldats de retour aussitôt qu'ils arrivent au pays et pendant qu'ils sont aux hôpitaux militaires dirigés par le Corps Médical de l'Armée. Un personnel enquêteur, composé de soldats réformés, s'informe aussitôt que possible des faits essentiels concernant la condition physique et l'expérience industrielle de chaque soldat. Ces faits sont ensuite analysés par des experts en vue d'offrir au blessé l'assistance dont il peut avoir besoin.

APPRENDRE UN MÉTIER UTILE.

Un corps d'instructeurs et d'"aides" est maintenu afin de coopérer avec le conseil médical de l'hôpital militaire, dans le travail que l'on désigne maintenant sous le nom de "thérapeutique de l'emploi". On offre à tous les soldats convalescents, même ceux qui sont encore retenus au lit, l'occasion d'apprendre à faire un travail utile et intéressant durant la période d'internement à l'hôpital.

Ce travail a une double valeur: l'occupation aide d'une façon directe au rétablissement pendant que l'instruction donnée est presque toujours de quelque valeur par la suite. Autant que possible, les métiers enseignés sont ceux qui pourront être les plus utiles, bien que parfois, dans le cas de patients ravis au lit, le tissage, la fabrication des paniers, et autres métiers ont une valeur plutôt thérapeutique que commerciale. Ceux cependant qui sont en état de marcher retirent un bénéfice vraiment pratique en s'initiant au travail du bois, aux travaux de basse-cour, à la mécanique des moteurs, au jardinage, à la tenue des livres, à la clavographie, et aux travaux d'éducation en général.

Dans le cas de ceux qui souffrent de chocs nerveux, les différents travaux manuels ont bien aidé à calmer les nerfs et à permettre la concentration des facultés. D'autres renforcent et assouplissent leurs muscles quand leur traitement le veut. Les premières pensées pratiques de vie civile et les conditions auxquelles il faudra faire face en quittant l'hôpital sont inculquées dans les esprits de ceux dont l'initiative a pu être affectée par les conditions de vie alarmée et aux hôpitaux. A ce sujet, il convient de mentionner que la conférence inter-alliés s'occupant des soins à donner aux mutilés de la guerre a révélé que le Canada était le seul pays qui ait adopté, dans tous les hôpitaux militaires, la thérapeutique d'emplois comme moyen défini de rétablissement. Les Etats-Unis suivent en ceci l'exemple du Canada en donnant franchement crédit à la ressource de son inspiration.

Suivant les rapports des enquêteurs, il appert que plusieurs soldats sont à ce point affectés qu'ils ne peuvent reprendre leurs occupations avant la guerre. Ainsi un mineur qui n'a plus ses bras, un forgeron qui a une affection à l'épine dorsale, ou un employé de manufacture qui fait de la tuberculose, n'est évidemment plus en état de reprendre son travail d'autrefois. Il a été pourvu, par Ordre en Conseil, à ce que tous ces mutilés puissent apprendre de nouveaux métiers. Ce qui a été déjà fait dans le cas de plus de trois à quatre mille d'entre eux.

LE CHOIX D'UN MÉTIER.

Ce travail de rééducation industrielle est confié à la branche la plus considérable et la mieux organisée du département, la branche vocationnelle (?), à la tête de laquelle, comme directeur, se trouve un propriétaire de mines bien connu et ayant une connaissance étendue des conditions industrielles dans tout le pays. Le personnel de la thérapeutique d'emplois fait également partie de la branche vocationnelle.

Lorsque des recherches préliminaires faites par l'enquêteur et un officier-médecin préposé à ce service, ont révélé qu'un soldat invalide quelconque a droit à un cours de rééducation industrielle, ce soldat est amené devant un bureau de rééducation des mutilés pour qu'il y ait consultation au sujet du genre d'entraînement qui peut le mieux lui convenir. Ce bureau est composé d'un officier de district choisi en raison de sa compétence comme aviseur en matière de rééducation, d'un médecin qui peut juger de la capacité physique d'un mutilé en rapport avec une occupation proposée, et d'un homme dans le commerce ou l'industrie en état d'aviser en matière d'emplois permanents, de sa-

laire et de chances de succès dans cette branche d'activité. L'expérience atteste que l'individu est parfaitement capable dans le but de trouver un travail semblable ou l'entraînement qu'il a reçu peut encore lui être de quelque utilité. L'on consulte ses penchants et ses aptitudes parce qu'un homme a peu de chance de réussir dans une occupation qui ne lui plaît pas. Cette façon de procéder devant "le bureau" est à la fois sympathique, pratique et complète. Bien peu de décisions ont dû être revisées. Les statistiques démontrent que soixante-onze pour cent de ceux qui ont suivi ces cours de rééducation ont réussi dans l'emploi pour lequel ils s'étaient préparés. La différence s'explique par le fait que ce sont tous les hommes incapables de reprendre leurs occupations d'autrefois qui ont le droit de suivre les cours, bien que quelques-uns les ayant suivis préfèrent s'engager dans une branche commerciale pour laquelle l'apprentissage n'est pas nécessaire. Les faillites cependant n'atteignent pas au delà de cinq pour cent.

L'INDUSTRIE DE LA PULPE AU CANADA

Le Bureau des statistiques en fait l'inventaire.

CAPITAL DE \$186,374,905.

Le Bureau national des statistiques vient de terminer l'inventaire pour l'année 1917 de l'industrie de la pulpe au Canada. L'inventaire a porté sur 80 établissements, dont 31 ne manufacturaient que de la pulpe, 26 du papier seulement et 23 fabriquaient à la fois de la pulpe et du papier.

Le capital global engagé dans cette industrie est de \$186,374,905. Ceci comprend le sol, les édifices, l'outillage, les produits manufacturés et non encore vendus, le capital roulant, etc.

Le nombre total d'employés à gages était de 20,885 hommes et de 671 femmes; des employés à salaires de 1,345 hommes et de 218 femmes. Le total des salaires et gages payés s'est élevé à \$20,344,286.

Tous les établissements réunis ont manufacturé en 1917, des marchandises pour une valeur totale de \$96,248,824. On voit donc que plus de 21 pour cent de la valeur des marchandises fabriquées a été payé en salaires ou en gages. Ces marchandises ont été classées en 36 produits différents, dont les plus importants, avec le chiffre de la quantité produite, figurent dans le tableau ci-dessous:

Produits	Quantité en tonnes.
Pulpe—	
Mécanique ou de bois broyé.	921,081
De sulfate.	161,393
De sulfite.	874,894
Soda.	4,136
Autres.	63,467
Papier—	
A journal.	689,847
A livres et à	
écriture.	45,236
A envelopper.	50,360
Carton.	54,080
Autres papeteries	900
Produits divers de l'industrie.	3,543,024

grosses ne sont mis au

UN NOUVEAU RÈGLEMENT.

Durant les trois dernières semaines les quantités suivantes de sucre ont été expédiées aux épiciers de gros et de détail:

Ottawa	1,250,000 lbs.
Hamilton	1,717,000 "
Montréal	2,835,700 "
Toronto	3,258,700 "
Calgary	1,010,000 "

Si l'on conclue par là de la quantité de sucre qui va aux consommateurs particuliers, il doit se faire dans les foyers une accumulation considérable qu'il faut faire cesser immédiatement.

Les épiciers de gros sont bien avertis qu'à moins d'obtenir, d'ici au 15 octobre, des coupons de sucre du Bureau Canadien des Vivres, ils ne pourront pas obtenir de nouveaux envois de sucre des raffineurs. Le 6 septembre des questionnaires leur ont été envoyés demandant de déclarer le chiffre de leurs ventes de 1917 afin d'établir la base de leurs nouveaux approvisionnements. La première date fixée pour les réponses a été retardée du 1er au 15 octobre. Cela donne aux applicants le temps de se procurer les certificats de rigueur pour l'achat du sucre. Jusqu'à présent on n'a pas reçu un tiers des réponses.

Les conséquences d'un plus grand retard, dit le Bureau des Vivres, sont en ièrement laissées sous la responsabilité des épiciers de gros.

IL FAUT AVOIR LES PERMIS.

Le Bureau des Vivres du Canada vient de promulguer les règlements suivants:

(1) Le et après le 15 octobre 1918, aucun raffineur ou importateur de sucre ne vendra du sucre à qui que ce soit qui ne s'est pas procuré au Bureau des Vivres du Canada un permis d'acheter du sucre et qui ne présentera pas ce permis pour y faire endosser chacun de ses achats conformément aux conditions qu'ils portent imprimées.

(2) Des permis d'acheter du sucre d'une raffinerie ou d'un importateur seront délivrés aux marchands dans la proportion de 80 pour cent de la quantité qu'ils auront vendu pendant l'année finissant le 31 décembre 1917.

Les lots vacants.

Cet été 400 terrains vagues ont été transformés en jardins potagers dans la seule ville de London, Ont. Jusque-là ces terrains n'avaient produit que des mauvaises herbes.—"Conservation."

Les pulperies sont réparties ainsi par province:

Colombie-Anglaise	5
Manitoba	1
Ontario	33
Québec	31
Nouveau-Brunswick	5
Nouvelle-Ecosse	5